

## Commune de Masclat

### Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 30/03/2023

Présents : BISCHOFF Jean-Loïc, DELMARES Bernard, FAU Shanti, GEORGES Gwenaëlle, GILET Georges, GREGORY Gisèle, MAILLY Cédric, PEYNAUD Yves, PODVIN Frédérique.

Absent excusé : DAUHER Isaïe

Secrétaire de séance : TOURNEUX Christine

#### **1 – Vote du compte administratif.**

Le compte administratif, reflet du compte de gestion, est adopté à l'unanimité.

#### **2 – Vote du compte de gestion 2022.**

Après avoir vérifié que tous les titres de recette, et tous les mandats, avaient bien été repris dans les écritures, le Trésorier a dressé le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

#### **3 – Vote du taux des taxes communales pour 2023.**

Madame le Maire précise que le produit attendu des taxes locales, à taux constants, est en forte augmentation en raison de l'actualisation des bases d'imposition.

Afin de ne pas aggraver l'incidence de cette augmentation sur le montant des impôts à régler au titre de 2023, Madame le Maire propose de reconduire les taux retenus pour 2022.

Le conseil municipal favorable à cette proposition vote à l'unanimité, les taux suivants pour 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 37.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 192.04 %
- Taxe d'habitation 8.92 %

#### **5 –Vote du budget primitif 2023.**

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont reportés dans chaque section ;

La section de fonctionnement est équilibrée pour un montant en recettes et en dépenses de 406 281.36 €. La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses, à 162 327.24 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD